

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 6 septembre 2013

POINT IV:
Questions diverses : avis sur la nomination du Directeur du service commun de formations continue et par alternance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU les statuts du service commun de formations continue et par alternance

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour, 4 abstentions : la nomination de Monsieur Gilles BRACHOTTE à la direction du Service commun de formations continue et par alternance.

Dijon, le 10 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 10 septembre 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 10 septembre 2013